






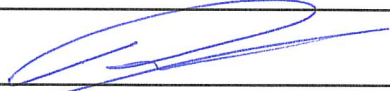

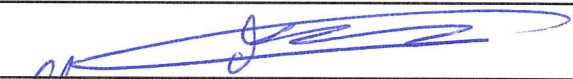
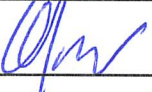
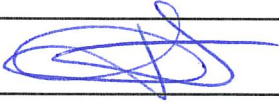


COMMUNE DE RIEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du Procès-verbal du 17 décembre 2025

Réunion du 9 mars 2026

Convocation le 20 février 2026

Nom	Prénom	Signature
POULAIN	Thierry	
BONHOMME	Marie-Claire	
TORLAY	René	
LE NOUAIL	Stéphanie	
TORLAY	Pierre	
ROUXEL	Julien	
PICARD	Denis	Signature de Pierre Torlay car pouvoir le 19,12,2025
FONTAINE	André	Pas de signature car pas de pouvoir
POTIER	Nadine	
HALLIER	Christiane	
ROULET	Annie	
ROLLAND	Patrick	
MAHEAS	Yvonnick	
GAREL	Gildas	
MICHEL	Alexandra	
HALIMI	Céline	Signature de Madame Bonhomme car pouvoir le 09,03,2026
LAUNAY	Sébastien	
HUET	Lydie	Signature de Denis Huet car pouvoir le 19,12,2025
HUET	Denis	
DELAUNAY	Gaël	
LOPION	Héléna	Pas de signature car absente sans pouvoir
KERROUALT	Ludovic	
ROUXEL	Christine	Donne pouvoir à René Torlay



Commune de Rieux  
Conseil Municipal du 17 décembre 2025  
PROCES VERBAL

Présents : 18 - pouvoirs : 2 - votants : 20

POULAIN Thierry	X	ROLLAND Patrick	X
BONHOMME Marie-Claire	X	MAHEAS Yvonnick	X
TORLAY René	X	GAREL Gildas	X
LE NOUAIL Stéphanie	X	HALIMI Céline	X
TORLAY Pierre	X	LAUNAY Sébastien	X
MICHEL Alexandra	X	HUET Lydie	Excusée –pouvoir donné à Denis HUET
ROUXEL Julien	X	HUET Denis	X
PICARD Denis	Excusé – pouvoir donné à Pierre TORLAY	DELAUNAY Gaël	X
FONTAINE André	Absent	LOPION Hélène	Absente
POTIER Nadine	X	KERROUULT Ludovic	X
HALLIER Christiane	X	ROUXEL Christine	X
ROULET Annie	Absente		

**Secrétaire de séance : Céline HALIMI**

**Convocation du 04 décembre 2025**

Vote du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2025.  
Adopté à l'unanimité.

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

*Remerciements de Mme HALIMI pour ce procès-verbal détaillé sur la gestion du tri.*

**Ordre du jour :**

1. Présentation du projet social du CSI 2026-2029
2. Fin de Délégation de Service Public pour le camping
3. Contrat de prestations de services fourrière animale
4. Convention interventions musicales en milieu scolaire
5. Vente de la parcelle YO n°553 située chemin du Val de la Lande à M. et Mme CHEMINEL
6. Vente d'un immeuble situé 15 rue des Trinitaires à M. HARRIVET
7. Vente de billet de bus en mairie
8. Décision budgétaire modificative
9. Informations
  - Liste des subventions obtenues
  - Nouveau panneau lumineux
10. Questions diverses

## 1 / PRESENTATION DU PROJET SOCIAL DU CSI

Présentation d'Alexia FOURNEL-TEIGNE, responsable du Centre Social Intercommunal.

Le centre social intercommunal, regroupant 10 collectivités adhérentes, présente son nouveau projet, agréé par la CAF tous les 4 ans. Une démarche d'un an a été menée, associant les habitants pour identifier les besoins et définir des orientations prioritaires.

### **Bilan de l'ancien projet (2022-2025) :**

- 2188 personnes accueillies (1263 foyers).
- 44% des adhérents ont un quotient familial inférieur à 150.
- 155 jeunes accueillis.
- 53 participants au programme d'animation famille et habitants.
- 109 personnes de Rieu ont fréquenté l'épicerie solidaire "Graine d'Envie".

### **Moyens humains :**

- Équipe de 7 salariés de la fédération (14,59 équivalent temps plein).
- 6 agents territoriaux (2,96 équivalent temps plein).
- 30 animateurs vacataires recrutés ponctuellement.
- 50 bénévoles et 6 administrateurs.

### **Moyens matériels :**

- Salles mises à disposition par les collectivités.
- 3 minibus (dont une location), une voiture (autopartage expérimental), 6 vélos à assistance électrique en location.
- Matériel pédagogique mutualisé.
- Portail famille pour les inscriptions.

### **Diagnostic territorial (nouveau projet) :**

- Éléments positifs : cadre de vie apprécié.
- Points d'attention : intolérance, racisme, sexisme, place excessive des écrans, isolement, violences intrafamiliales, précarité, santé mentale des jeunes, fracture numérique.
- Volonté de partage d'expériences et de talents exprimée par les habitants.

### **Orientations du nouveau projet (2026-2028) :**

- Soutien à la parentalité.
- Réduction des inégalités.
- Développement du pouvoir d'agir.
- Facilitation des liens intergénérationnels.

Le projet est présenté aux collectivités partenaires, dont le soutien financier est essentiel (3,66€ par habitant). Une nouvelle convention de partenariat est proposée.

Suite à la question de Céline HALIMI, l'intervenante confirme la facilité d'organiser des événements dans différentes salles communales, notamment grâce à des collaborations avec des médiathèques comme celle de Rieux. Ils travaillent étroitement avec la médiathèque de Rieux, organisant des « cafés-papotes » et prévoyant une exposition en janvier sur l'éducation populaire. Une collaboration régulière existe avec Nathalie, animatrice famille.

## **2 / DCM 2025-45- FIN DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING**

- Fin de délégation de service public à la demande des gérants pour l'exploitation du camping et du port de Rieux
- Rupture de la délégation de service public pour l'exploitation du camping et du port de Rieux au 31/12/2025
- Rupture à l'amiable par avenant rédigé par Maître COLLET du cabinet d'avocats ARES Avocats de Rennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1)**

- D'approuver la fin de DSP au 31/12/2025 pour l'exploitation du camping et du port de Rieux
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération

## **3 / DCM 2025-46- PRESTATIONS DE SERVICES FOURRIERE ANIMALE**

- La loi 99-5 du 6 janvier 99 (code rural) impose aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire
- Renouvellement du contrat de prestations de services fourrière animale avec le Groupe SACPA
- Contrat conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, pouvant être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans
- Coût annuel de 2917 € HT TVA 20% (583.40 €) soit 3500 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver le renouvellement du contrat de prestations de services fourrière animale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026, pouvant être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, et au coût annuel de 2917 € HT TVA 20% (583.40 €) soit 3500 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération

## **4 / DCM 2025-47- CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE**

- Cette convention concerne les interventions musicales en milieu scolaire assurées par les musiciens intervenants du Conservatoire dans les écoles de la commune de Rieux pour l'année scolaire 2025/2026
- Ces interventions font l'objet d'un projet pédagogique écrit par les équipes pédagogiques des écoles avec le concours des musiciens intervenants

- Cette convention avec REDON Agglomération a pour objet de fixer le nombre d'heures d'interventions musicales à 3 heures hebdomadaires et la participation financière de la commune de Rieux à 3603,12 € TTC pour l'année scolaire 2025/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

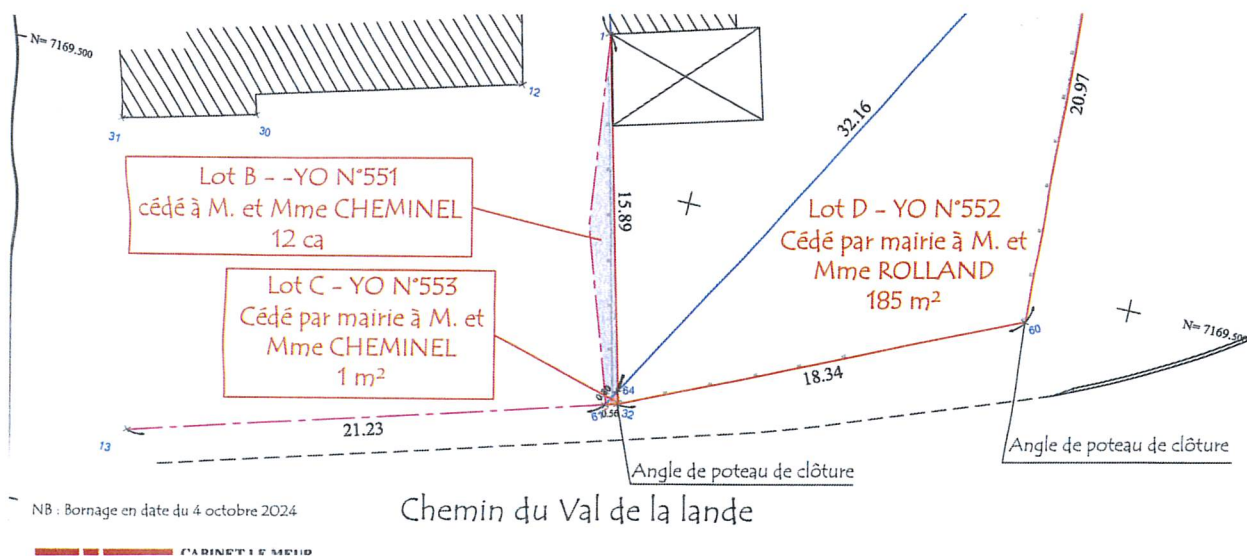
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver la convention concernant les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 à raison de 3 heures hebdomadaires et au coût annuel de 3603,12 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération

## 5 / DCM 2025-48- VENTE DE LA PARCELLE YO553

M. et Mme CHEMINEL souhaitent acheter la parcelle suivante :

- Un terrain, chemin du Val de la Lande à RIEUX, cadastré YO553 de 1 m<sup>2</sup>



**Vu** le Décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques  
**Vu** l'Arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;  
**Vu** l'avis favorable de la commission urbanisme du 25 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver le projet de vente à M. et Mme CHEMINEL de la parcelle YO553 de 1 m<sup>2</sup>
- De fixer le prix d'achat du terrain à 1 € le m<sup>2</sup> soit 1 €, net vendeur

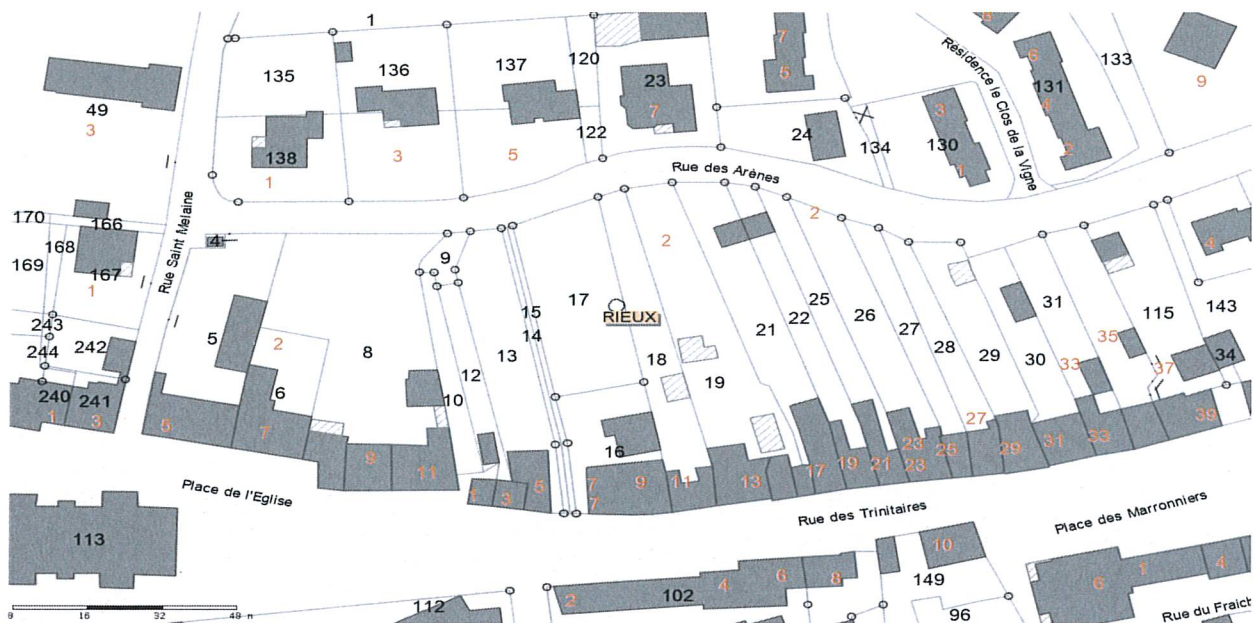
- De déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- De confier la rédaction de l'acte notarié à la SCP Douette-Robic à Allaire
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération.

## 6 / DCM 2025-49- VENTE D'UN IMMEUBLE

Cet acte a déjà été voté au conseil municipal précédent mais le notaire a demandé des modifications.

Monsieur HARRIVET Cyrille souhaite acheter le bien immobilier suivant :

- Un immeuble mitoyen, situé au 15 rue des Trinitaires 56350 RIEUX



**Vu** le Décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

**Vu** l'Arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission urbanisme du 25 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver le projet de vente à Monsieur HARRIVET Cyrille d'un immeuble mitoyen, situé au 15 rue des Trinitaires 56350 RIEUX, avec faculté de se substituer une personne morale dans laquelle il sera associé (ajout demandé par le notaire)
- De fixer le prix d'achat de cet immeuble mitoyen à 70 000 €, net vendeur
- ~~Pas de commission d'agence, vente directe~~ (retrait demandé par le notaire)
- De déclarer que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- De confier la rédaction de l'acte notarié à la SCP Douette-Robic à Allaire
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes consécutifs à la présente délibération ;

## **7 / DCM 2025-50 VENTE DE BILLETS DE BUS EN MAIRIE**

Dans le cadre de la stratégie Mobilités de REDON Agglomération votée en juillet 2024, un service de transport urbain et de transport sur réservation est opérationnel depuis le 1 septembre 2025. Il s'agit du réseau RED.

Après une période de gratuité jusqu'au 31 octobre 2025, les tarifs votés en Conseil Communautaire seront appliqués à partir du 3 novembre 2025.

La commune de Rieux s'est positionnée pour être dépositaire du réseau RED ; les titres de transport individuels seront proposés à la vente à la Mairie.

Afin d'encadrer, notamment la vente des titres de transport, une convention de mandat d'encaissement et de reversement des recettes sera instaurée entre le groupe Maury Transports (le mandataire), REDON Agglomération (le mandant) et les futurs dépositaires du réseau RED. Une convention tripartite devra donc être signée entre Maury Transports, REDON Agglomération et la commune de Rieux. Elle permettra de régir les modalités d'approvisionnement en titres de transport et la collecte des fonds.

Il convient de préciser que la vente de titres par le réseau de dépositaires ne donne pas lieu à commissionnement.

**Vu** les articles L. 1611-7-2 (II) et les articles D. 1611-32-1 à D. 1611-32-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération CC\_2025\_75 du Conseil Communautaire en date du 5 mai 2025 portant sur la grille tarifaire des réseaux de transport urbain et de transport sur réservation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- D'approuver la Convention de mandat d'encaissement et de reversement de recettes telles que présentées en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute la décision nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

## **8 / DCM 2025-51- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL**

Afin de mieux suivre les écritures comptables de fin d'exercice de la section investissement, il est nécessaire d'ajuster les crédits de certains chapitres et de certaines lignes budgétaires en positif pour permettre le règlement des dernières factures 2025, sans pour autant modifier l'équilibre budgétaire générale du budget principal de la commune. Les chapitres et lignes budgétaires concernées étaient prévus au budget primitif, il ne s'agit que de virements entre chapitres au sein de la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ajustements budgétaires sur le budget communal 2025 :

**Section d'Investissement - DEPENSES**

**DEPENSES – VIREMENTS ENTRE CHAPITRES**

Chapitre	Article	Libellé	Crédits disponibles	DM n°3	Solde
21	2118	Autres terrains	110 000 €	- 49979.45 €	<b>Solde du chap. 21 avant virement = 270 919.08 € Après virement = 135 061.37 €</b>
21	212	Agencement et aménagement de terrains	65 112.80 €	- 37878.26 €	
21	2135	Installations générales des constructions	98 199.63 €	- 48 000 €	
<b>REDUCTIONS DE CREDITS</b>				<b>- 135 857.71 €</b>	
204	204182	OP. 193 Viabilisation Le Clos Mace	- 667.82 €	+ 667.82 €	<b>Solde du chap. 204 avant virement = - 12 027.19 € Après virement = 25 851.07 €</b>
204	20422	OP. 190 Réseau Télécom	-37 210.44 €	+ 37 210.44 €	
23	231	Immobilisation en cours OP. 191 Maison de santé	-75 624.12 €	+ 75 624.12 €	<b>Solde du chap. 23 avant virement = - 69 459.24 € Après virement = 28 520.21 €</b>
23	231	OP. 230 Maison Guyodot	-9001.22 €	+ 9 001.22 €	
23	238	Avances et acomptes OP. 191 Maison de Santé	-13 354.11 €	+ 13 354.11 €	
<b>AUGMENTATIONS (OUVERTURES) DE CREDITS</b>				<b>+ 135 857.71 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

## **9 / INFORMATIONS DIVERSES**

Thierry POULAIN présente les informations suivantes :

- **LE SCoT**

Un mémoire en réponse concernant le SCoT a été rendu suite aux questions posées lors de sa présentation. Les préoccupations portaient sur la préservation des surfaces agricoles et l'interdiction des prospections minières. Bien que le SCoT ne puisse interdire explicitement ces prospections, il peut les encadrer. De plus, une quarantaine de communes seront impactées par des recherches minières, une décision préfectorale sur laquelle le conseil a peu de contrôle, similaire à l'implantation d'éoliennes. L'espoir est que la commune ne soit pas concernée, faute de métaux rares dans son sous-sol.

- **Les fonds de concours**

La commune a été réinterrogée par Redon Agglo concernant le fonds de concours pour la maison médicale. Initialement, une demande de 50 000 € avait été faite. La commission de budget de Redon Agglo a remis en question l'attribution, arguant que les règles avaient été modifiées (ce qui s'était déjà produit pour d'autres attributions). L'argument principal était que la maison médicale, étant un projet structurant pour le territoire (dépassant les limites de la commune), générerait des revenus locatifs et ne nécessiterait pas de financement sur le long terme. La commune a rétorqué que d'autres projets structurants, comme des travaux routiers, ne génèrent pas de revenus et ne peuvent être comparés. Finalement, la commune a obtenu 69 500 € au titre du fonds de concours exceptionnel, validés en conseil communautaire. Les 50 000 € de fonds de concours ordinaires, non utilisables cette année, seront affectés l'année prochaine à la démolition de l'ancienne maison médicale, à la création d'un parking et à un cheminement piétonnier sécurisé.

- **Le chemin de halage**

Le financement des travaux du chemin de halage prévus en avril est partagé entre la région et le département (50/50). La commune doit trouver des solutions pour financer les demi-barrières et les aménagements de parking pour les pêcheurs, mais le département est prêt à aider. Une demande a été faite à la région pour un financement complet (halage, parking pêcheurs, demi-barrières), mais ils souhaitent étudier la faisabilité. Avant l'installation des demi-barrières, une concertation aura lieu avec les agriculteurs et les pêcheurs pour ajuster leur positionnement et faciliter l'accès aux parcelles.

- **L'hôpital**

L'hôpital sera construit, les études sont en cours depuis plus d'un an. Le budget est fragile, mais l'ARS (Agence Régionale de Santé) comble les déficits jusqu'en 2028, date à laquelle les finances devraient s'améliorer. Après 2028, des prêts seront contractés pour rénover l'hôpital existant (amélioration thermique, etc.) et le relouer pour la formation ou la médecine parallèle. L'activité de l'hôpital augmente, et la directrice, Madame Rousselot, se bat pour son développement.

- **Départ de Florence**

Florence est arrivée au 1er septembre et quittera le poste de DGS au 31 décembre pour envisager une continuité de carrière sur un poste exclusivement financier. Il y a beaucoup de gestion en ressources humaines sur le poste de DGS et ce n'est pas son domaine principal de compétences. Le poste a été publié pour un nouveau recrutement. Quatre candidats ont été reçus aujourd'hui.

- **Les subventions**

Présentation par Florence LAGRANGE, DGS.

La commune a perçu plus d'un million d'euros de subventions sur cet exercice 2025.

Deux tableaux sont commentés :

- Montant des titres de recettes 2025

- Projets subventionnés pendant le mandat du Maire

<b>Exercice 2025 – Titres de recettes</b>	
<b>PROJETS</b>	<b>SUBVENTIONS OBTENUES (Etat, Région, Département)</b>
Op. 186 - ESPACE PUBLIQUE DU CHATEAU	<b>6 140 €</b>
Op. 191 – MAISON DE SANTE	<b>481 688 €</b>
Op. 192 - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE B.LEMEE	<b>286 032 €</b>
Op. 230 - MAISON GUYODOT	<b>253 965 €</b>
Autres projets	<b>45005 €</b>
<b>TOTAL 2025</b>	<b>1 027 826 €</b>

**Les projets financés pendant le mandat du Maire (liste non exhaustive) :**

<b>Conseil Départemental 56</b>	<b>Subventions votées</b>
Réaménagement du circuit du site historique du château	<b>4 341 €</b>
Aide pour l'entretien des itinéraires de randonnée	<b>2 560 €</b>
Acquisition / amélioration de 2 logements locatifs sociaux rue des Trinitaires	<b>16 000 €</b>
Aménagement et sécurisation d'une liaison douce le long de la RD114	<b>225 000 €</b>
<b>Conseil Régional</b>	
Aménagement d'un chemin piéton et cyclable rue Bernard Lemée	<b>94 571.87 €</b>
<b>Préfecture du Morbihan</b>	
Maison de santé	<b>160 037 €</b>
Aménagement et sécurisation d'une liaison douce le long de la RD114	<b>24 000 € (solde)</b>

**Denis HUET** questionne sur le financement du City Park :

- Quel est le montant de la subvention ?
- Est-il possible d'avoir le budget prévisionnel et le bilan ?

**Pierre TORLAY** confirme que le montant de la subvention accordée est > à 20 000 €. Le budget prévisionnel et le bilan seront transmis ultérieurement.

## Le panneau lumineux

### **Intervention de René TORLAY :**

Contrat de location de 7 ans signé avec la société Lumiplan. Un projet qui revient beaucoup moins cher que le précédent, un panneau de meilleure qualité et une économie prévisionnelle de 24 633 € sur la durée totale du projet. Cette comparaison est faite par rapport au panneau loué ces 8 dernières années à la société Charvet qui avait été sélectionnée par marché de la commune de Redon.

#### LOCATION PANNEAU LUMINEUX CHARVET DE 2018 A 2025

Etat détaillé élaboré par Coralie MACE

Années	Montant annuel	Frais Enlèvement	TOTAL Annuel
Année 2018	2 688,00 €	- €	2 688,00 €
Année 2019	8 064,00 €	- €	8 064,00 €
Année 2020	8 064,00 €	- €	8 064,00 €
Année 2021	8 064,00 €	- €	8 064,00 €
Année 2022	8 064,00 €	- €	8 064,00 €
Année 2023	8 124,00 €	- €	8 124,00 €
Année 2024	8 320,40 €	- €	8 320,40 €
Année 2025	8 515,96 €	782,40 €	9 298,36 €
TOTAL			60 686,76 €

#### LOCATION PANNEAU LUMINEUX LUMIPLAN - PANNEAU FENIX LED COULEUR PORTRAIT Livraison-Installation du 10/12/2025 - Contrat de 7 ans

Etat détaillé élaboré par Florence LAGRANGE

Années	Montant annuel TTC	Frais Enlèvement	TOTAL Annuel TTC
Année 2025	429,20 €	- €	429,20 €
Année 2026	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2027	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2028	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2029	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2030	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2031	5 150,40 €	- €	5 150,40 €
Année 2032	4 721,20 €	- €	4 721,20 €
TOTAL			36 052,80 €
SOIT UNE ECONOMIE DE			24 633,96 €

**Denis HUET** interroge les coûts du goudronnage réalisé entre les différentes communes.

René TORLAY confirme les économies faites au niveau du marché de l'enrobé pendant 3 ans en raison de prix défiant toute concurrence, il a refusé l'adhésion de la commune au marché la dernière année car les coûts étaient plus élevés en raison d'une augmentation des prix.

**René TORLAY** informe de la mise en place d'une bâche à eau au village de la Barbotière de 220 m<sup>3</sup>, terrassement, clôture.

Deux constructions vont se faire, pas de possibilité pour une borne incendie donc pas le choix que d'installer une bâche à eau.

**Marie-Claire BONHOMME** informe que la distribution des colis auprès des personnes âgées est en cours. Le domicile partagé est plein.

**Question de Denis HUET** sur le recensement et les effectifs à 2849 habitants :

- Entre 2011 et 2025, la commune a perdu 76 habitants,
- Incohérence sur certains sites,
- Les 3000 habitants ne sont pas atteints,
- Qu'en est-il des effectifs de recensement de 2022 ?

**Réponse de Thierry POULAIN** : il n'y a pas moins d'habitants qu'en 2019 mais un peu plus.

On a + 82 adresses, + 86 logements, + 98 résidences principales et on a moins 7 autres logements (résidences secondaires, logements vacants, logements inoccupés) donc on est en plus par rapport à 2019.

On était à 2805 en 2019 et 2849 en 2025.

Il n'y a pas eu de recensement en 2022, un seul recensement par mandat.

La commune n'a pas perdu d'habitants.

On va approcher les 3000 habitants si on peut construire sur RIEUX.

**Marie-Claire BONHOMME** explique que certains sites distinguent aussi les étudiants d'où les données variables selon les sites internet.

**Question de Denis HUET** concernant le projet immobilier rue Romaine : où en est ce projet ? Le foncier a été vendu ? Que de perte de temps et d'argent pour la commune. La minorité avait mis en garde la majorité sur ce projet il y a 4 ans. Un lotissement aurait pu être construit. Il y a un manque de recettes. On ne vendra pas le prix du m<sup>2</sup> à RIEUX comme on le vend à la BAULE.

**Réponse de Thierry POULAIN** : le projet avec Presqu'île Investissement est bloqué car le prix demandé (3000€/m<sup>2</sup>) est trop élevé. La commune cherche donc à maximiser le nombre de constructions possibles sur la parcelle pour réduire les coûts en collaborant avec d'autres constructeurs et en attendant un nouveau plan. Le foncier n'a pas été vendu. L'accord avait été donné pour vendre le terrain, mais il n'a pas été vendu. La conjoncture est plus compliquée. L'objectif est d'attirer des gens sur la commune, des jeunes futurs parents. Le garage ne pouvait pas être laissé en l'état, il fallait bien acheter le terrain, le viabiliser et le mettre en vente. Il n'y a pas eu de perte d'argent.

**René TORLAY** confirme que l'argent n'est pas perdu puisque le terrain est toujours là.

**Question de Gaël DELAUNAY** au sujet de l'Ombrière : où en est ce projet ?

**Réponse de Thierry POULAIN** :

Il y a 5 ans, un projet d'ombrière gratuite devait fournir de l'électricité pour les bâtiments publics, mais le prix du kilowattheure coûtait 0,18€ et donc supérieur au prix du réseau actuel. Initialement, l'idée était de regrouper les associations sous l'ombrière, mais la flambée des prix de l'énergie a retardé le projet. De plus, le mail reçu interdisait de barder l'ombrière, ce qui complique encore l'initiative. Actuellement, des panneaux solaires ont été installés sur la maison médicale, permettant d'être auto-suffisant en été et à 50% en hiver.

**Intervention de la DGS** qui remercie monsieur le maire et ses adjoints pour leur amabilité et leur gentillesse lors des différents temps de travail sur les projets traités par la commune depuis septembre.

Ordre du jour épuisé  
Fin de séance à 20h40

Le Maire  
Thierry POULAIN



La secrétaire de séance  
Céline HALIMI

